

## REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.05/18

Des parcs pour les autocars

M. Pierre Chételat, PLR

Le Conseil communal tient en préambule à rappeler qu'il accorde une grande importance à la mise à disposition de places de parc pour les autocars de passage, afin d'accueillir au mieux les groupes qui s'arrêtent à Delémont pour des visites ou d'autres activités. Il tient aussi à offrir de bonnes conditions d'accès et de stationnement pour les bus des entreprises de transport qui prennent en charge ou déposent des personnes qui font des voyages ou des excursions diverses.

La solution en place depuis plusieurs années, avec deux emplacements permanents au parking du Comptoir et à la place de l'Etang, et une place temporaire pour le chargement et le déchargement des personnes à l'arrêt de bus du Gros Pré a donné entière satisfaction. A cela s'ajoute la place devant la Blancherie qui est utilisée pour les équipes ou groupes sportifs qui viennent jouer à Delémont.

Dès la pose des plots de béton devant les places pour autocars au Comptoir, le Conseil communal a pris les dispositions nécessaires afin de rétablir la situation : d'une part, en adressant un courrier à la société pour les faire enlever dans un délai de 30 jours ; d'autre part, en engageant des discussions afin de régler globalement la problématique d'utilisation et de gestion du parking dans son ensemble.

Dans le délai fixé, les plots ont été enlevés et un dialogue constructif a été engagé. Le 16 mai dernier, une délégation du Conseil communal et des services communaux concernés a rencontré la Direction du Comptoir. Les principes d'une collaboration à long terme ont été retenus et acceptés par les deux parties afin de garantir le maintien du parking ouvert au public dans son intégralité, à l'exception des manifestations d'importance organisées par la société telles que la Foire du Jura, par exemple.

Une convention devrait être signée prochainement qui prévoit que la Commune reprenne la gestion de ce parking, encaisse les recettes et amendes d'ordre et reverse en contrepartie un forfait annuel, sans devoir faire des décomptes détaillés des charges et recettes de chaque partie. Les trois places pour autocars seront par ailleurs garanties en tout temps.

Le Conseil communal estime donc que la situation actuelle répond aux besoins et est satisfaisante. Il n'entend pas créer une commission pour une telle problématique, comme cela avait été proposé. Concernant le terrain à l'Est de Strate-J, le Conseil communal n'est pas favorable à l'aménagement de places de parc, pour voitures et bus, comme il l'a déjà expliqué à plusieurs reprises, tout simplement parce que le besoin n'est pas avéré, sachant que le parking souterrain proposera une offre suffisante.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 28 mai 2018